

**Extrait N° 12 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 22 JUIN 2007

L'an deux mil sept, le vingt deux juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 15 juin 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Lucien - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – M. GRONDIN Jules – Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Le Maire,

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

**AFFAIRE N° 12 / Contrat Social Local
- Approbation des plans de financement**

Le conseil est appelé à se prononcer sur les plans de financement correspondant au recrutement de :

- Deux agents administratifs qualifiés
- Un poste de directrice de CCAS.

➤ **2 postes en qualité d'Agent Administratif Qualifié**

Le premier agent a été mis à disposition par le Département de la Réunion en 1998 dans le cadre d'un contrat emploi jeune.

Son contrat est arrivé à échéance le 31 octobre 2006. Il est recruté en tant qu'agent administratif qualifié depuis le 1^{er} novembre 2006.

S'agissant du deuxième agent, mis à disposition par le Département de la Réunion depuis le 15 juin 1999, son contrat est arrivé à échéance le 14 juin 2007. Il est recruté en tant qu'agent administratif qualifié depuis le 15 juin 2007.

Afin de renforcer l'équipe du CCAS, la Commune a souhaité pérenniser ces emplois.

➤ **1 poste de Directrice du CCAS**

Une directrice a été recrutée depuis le 1^{er} novembre 2006.

Plans de financement

Financement des postes d'Agent Administratif Qualifié

- **Premier recrutement : du 1^{er} novembre 2006 au 31 décembre 2007**
- **Second recrutement : du 15 juin 2007 au 31 juillet 2008**

Financement Mairie	4 177,91 €
Subvention CG acquise au titre de la pérennisation des emplois jeunes	43 200,00 €
Subvention demandée Contrat Social Local	22 253,80 €

Financement du poste de Directrice du CCAS

Du 1^{er} novembre 2006 au 31 décembre 2007

Financement Mairie (6%)	3 650,23 €
Subvention demandée (94%) Contrat Social Local	57 186,91 €

.../...

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les plans de financement correspondants pour permettre la prise des arrêtés de subventions.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les plans de financement relatifs à la création des **2 postes d'agent administratif qualifié** et du **poste de directrice du CCAS**, tels que proposés
- autorise le Maire à solliciter de l'instance concernée les arrêtés de subvention correspondants dans les meilleurs délais.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,